



24/11/2020

RÈGLEMENT MUTUALISTE SPÉCIFIQUE – POPULATION RÉFÉRENCÉE (PR)

ÉDITION 2021

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
HONORAIRES MEDICAUX				
Actes professionnels des généralistes et spécialistes				
<i>Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
<i>Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
<i>Non conventionnés</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
Consultations et visites				
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Analyse et examens de laboratoire				
<i>Actes en B (actes de biologie)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Actes en P (actes d'anatomie et de cytologie pathologiques)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Prélèvements effectués par les médecins et assimilés</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Autres prélèvements effectués</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Affection longue durée (Prise en charge 100 % SS Française)				100 % FR
CURES THERMALES	Néant	90 % BR	100 % BR	90 % BR
PHARMACIE				
Médicaments				
<i>Médicaments à service médical rendu majeur ou important</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical rendu modéré</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical faible</i>	15 % BR	15 % BR	100 % BR	90 % FR

RÈGLEMENT MUTUALISTE SPÉCIFIQUE – POPULATION RÉFÉRENCÉE (PR)

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
DENTAIRE				
Soins dentaires hors Inlays / Onlays	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Soins et prothèses dentaires - 100% santé (RAC Nul) ^{(1) (2)}				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Inlay core pour couronne entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Réparations associées	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs maîtrisés ⁽²⁾				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Inlay core, inlay -onlay métallique entrant dans ce panier	100 % BR	140 % BR	150 % BR	140 % BR
- Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Réparations associées	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs libres ⁽²⁾				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Inlay core, inlay -onlay céramique entrant dans ce panier	100 % BR	140 % BR	150 % BR	140 % BR
- Couronne transitoire, bridge, adjonctions entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Prothèse amovible supra implantaire	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Implants dentaires	Néant	700 € / 2 ans ⁽³⁾	1050 € / 2 ans ⁽⁴⁾	700 € / 2 ans ⁽³⁾
Prothèses dentaires sans participation d'un organisme obligatoire ⁽¹¹⁾	Néant	225% BR	265 % BR	225 % BR
Orthodontie				
Prises en charge SS à 100 %	100 % BR	255 % BR	355% BR	255 % BR
Non prise en charge SS (traitement débuté avant 18 ans)	Néant	225 % BR	265% BR	225 % BR
OPTIQUE				
Verres ou montures de Classe A relevant du « 100 % Santé » ⁽¹⁾				
Monture	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
Verres	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
Autres équipements optiques (verres et montures de Classe B ou de Classe A et B)				
Monture	50 € ⁽⁵⁾	100 € ⁽⁵⁾	100 € ⁽⁵⁾	100 € ⁽⁵⁾

RÈGLEMENT MUTUALISTE SPÉCIFIQUE – POPULATION RÉFÉRENCÉE (PR)

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
<i>Verre(s) simple(s)</i>	25 € / verre ⁽⁵⁾	125 € / verre ⁽⁵⁾	125 € / verre ⁽⁵⁾	125 € / verre ⁽⁵⁾
<i>Verre(s) complexe(s)</i>	75 € / verre ⁽⁵⁾	300 € / verre ⁽⁵⁾	300 € / verre ⁽⁵⁾	300 € / verre ⁽⁵⁾
<i>Verre(s) hypercomplexe(s)</i>	75 € / verre ⁽⁵⁾	350 € / verre ⁽⁵⁾	350 € / verre ⁽⁵⁾	350 € / verre ⁽⁵⁾
Lentilles				
<i>Prises en charge SS</i>	100 % BR	130 € par année civile	130 € par année civile	130 € par année civile
<i>Non prises en charge SS</i>	Néant	130 € par année civile	130 € par année civile	130 € par année civile
AUTRES PROTHESES				
Prothèses auditives				
<i>Aides auditives relevant de la classe I</i>				
<= 20 ans	100% Santé ⁽¹⁾	100% Santé ⁽¹⁾	100% Santé ⁽¹⁾	
> 20 ans	100% Santé ⁽¹⁾	100% Santé ⁽¹⁾	100% Santé ⁽¹⁾	
<i>Autres équipements de la classe II</i>				
<= 20 ans	100% BR	1 200 € ^{(6) (7)}	1 200 € ^{(6) (7)}	1 200 € ^{(6) (7)}
> 20 ans	100% BR	1 200 € ^{(6) (7)}	1 200 € ^{(6) (7)}	1 200 € ^{(6) (7)}
Appareils, accessoires de prothèse et d'orthopédie, grand appareillage / LPP	100 % BR	100 % BR + 50 % dpts	100 % BR + 50 % dpts	100 % BR + 50 % dpts
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Honoraires médecin				
Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	100 % BR	120% BR	200 % BR	90 % FR
Chambre particulière (séjour > 24h)				
<i>Établissement conventionné - Maximum 30 jours</i>	Néant	68 € / jour	75 € / jour	68 € / jour
<i>Établissement non conventionné - Maximum 30 jours</i>	Néant	33 € / jour ⁽⁸⁾	33 € / jour ⁽⁸⁾	68 € / jour
Forfait chambre particulière ambulatoire (séjour < 24h)	Néant	15 € / jour	15 € / jour	15 € / jour

RÈGLEMENT MUTUALISTE SPÉCIFIQUE – POPULATION RÉFÉRENCÉE (PR)

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
Forfait journalier hospitalier	20 € <i>(15 € en psychiatrie)</i>	20 € <i>(15 € en psychiatrie)</i>	20 € <i>(15 € en psychiatrie)</i>	
Forfait actes lourds	24 €	24 €	24 €	
Frais de transport	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
ACTES DE PREVENTION / AUTRE				
Actes définis par arrêté du 8 juin 2006				
<i>Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Détartrage annuel complet sus et sous-gingival en 2 séances maximum</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Bilan du langage oral ou écrit (1er bilan pour un enfant de moins de 14 ans)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Dépistage de l'hépatite B</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Dépistage des troubles de l'audition 1 fois tous les 5 ans (personnes de plus de 50 ans)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Actes d'ostéodensitométrie</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
<i>Certaines vaccinations (coqueluche avant 14 ans, DTP...)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Forfait densitométrie osseuse des femmes à partir de 50 ans	Néant	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans
Ostéopathie	Néant	25 € / séance ⁽⁹⁾	30 € / séance ⁽⁹⁾	30 € / séance ⁽⁹⁾
Médecine douce (<i>acupuncteur, diététicien, chiropracteur, mésothérapeute</i>)	Néant	25 € / séance ⁽¹⁰⁾	25 € / séance ⁽¹⁰⁾	25 € / séance ⁽¹⁰⁾
Vaccination antigrippale	Néant	20 €	20 €	20 €

⁽¹⁾ Équipements/traitements 100 % Santé tels que définis réglementairement. Remboursement total de la dépense engagée (Sécurité Sociale + Mutuelle) pour un équipement et des tarifs définis par les pouvoirs publics

⁽²⁾ Panier des soins pris en charge par la Sécurité Sociale et défini réglementairement par les pouvoirs publics.

⁽³⁾ Forfait global de 700 € par période de deux années civiles.

⁽⁴⁾ Forfait global de 1 050 € par période de deux années civiles

⁽⁵⁾ Sécurité Sociale + Mutuelle

⁽⁶⁾ Montant maximum remboursé limité à 1 700 € (AMO-AMC) par oreille.

⁽⁷⁾ Part Mutuelle uniquement - Dans la limite d'un appareil par oreille tous les 4 ans.

⁽⁸⁾ 30 € / jours en psychiatrie et 18,50 € / jour en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

⁽⁹⁾ 2 séances maximum par an.

⁽¹⁰⁾ 3 séances maximum par an.

⁽¹¹⁾ En cas de non-participation d'un organisme de Sécurité Sociale à la prise en charge des frais engagés sur une prothèse remboursable en France, après avis favorable du dentiste-conseil de la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes.